



SAINT-MICHEL

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 11 juillet 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1700, rue Principale à Saint-Michel, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 2022-306 :

Construction d'une remise (bâtiment de service avec Pavillon) de la propriété située au 1651, rue de Genève – Lot 4 911 824 zone H-3

Demande déposée le 20 juin 2023. La demande vise à autoriser et reconnaître conforme la construction d'une remise sur la propriété sise **au 1651, rue de Genève** dont la superficie demandée est de 24.39 m² alors que la superficie maximale autorisée à l'article 329 du Règlement de zonage numéro 2022-301 est de 18.5 m² soit un dépassement de 5.89 m².

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ce dossier.

Donné à Saint-Michel, ce 21 juin 2023.

(s) Caroline Provost

Caroline Provost

Greffière-trésorière adjointe